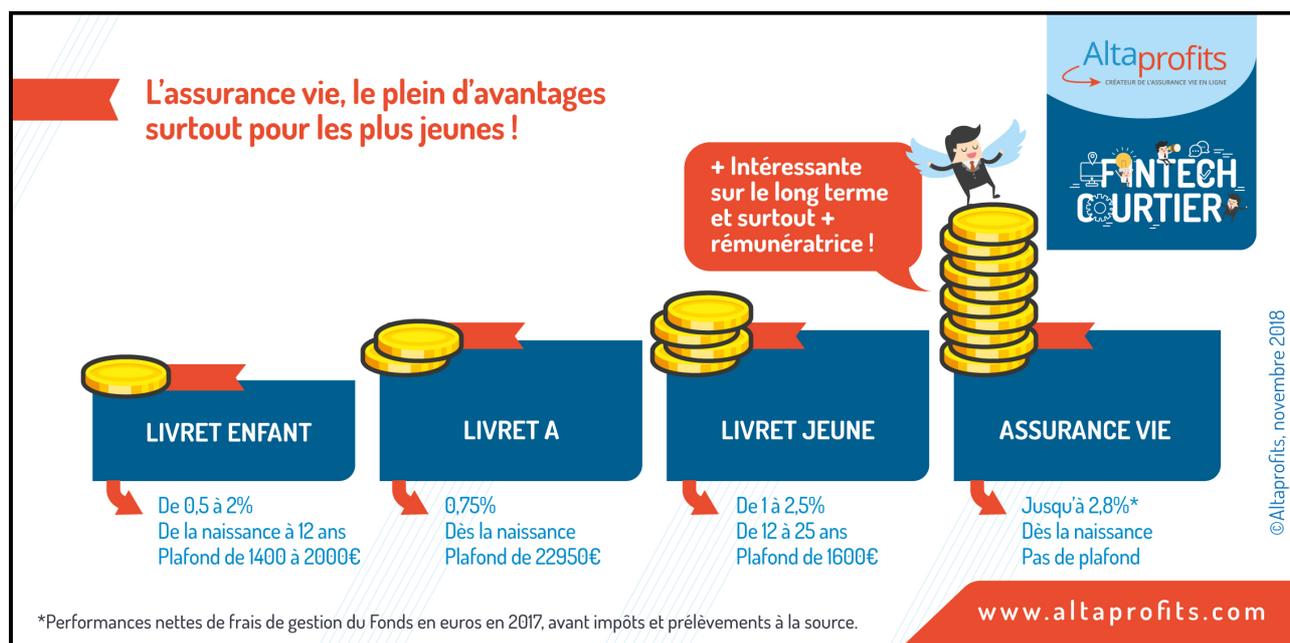


## EPARGNE HUMAINE & INTELLIGENTE

Le "Pack Junior" d'Altaprofits :  
une solution d'Épargne « clefs en main » à offrir aux enfants et/ou aux petits-enfants



*L'assurance vie est le placement idéal pour les plus jeunes : elle est plus intéressante sur le long terme, plus rémunératrice que les autres livrets réglementés et n'impose ni condition d'âge, ni plafond d'épargne.*

Selon un institut d'études sur les enfants et leurs familles, plus de 80 % des enfants possèdent un livret d'épargne\*. En France, l'épargne est de coutume dès le plus jeune âge de l'enfant. Les principaux donateurs sont les parents et les grands-parents desquels les enfants reçoivent de l'argent à l'occasion de leur naissance et en guise de cadeau (pour Noël, pour un anniversaire, pour Pâques, pour un examen réussi, ...). Selon la même étude, les enfants gèrent prudemment leur argent\*, ce qui porte à croire qu'il sert déjà à leur éducation financière.

Partant d'une demande croissante de sa clientèle désireuse d'alimenter et d'entretenir un contrat d'assurance vie pour le compte d'un enfant ou d'un petit-enfant mineur (9% des épargnants d'Altaprofits ont moins de 25 ans), Altaprofits lance le "Pack Junior" accessible à partir de 100 euros dans les trois contrats d'assurance vie de sa gamme : **Altaprofits Vie**, géré par Generali Vie, **Digital Vie** géré par Suravenir et **Titres@Vie** géré par SwissLife Assurance et Patrimoine.

### Une épargne prudente et performante ...

Le "Pack Junior" est constitué d'un fonds en euros et d'une gestion pilotée dynamique "Carte blanche" confiée au gestionnaire Lazard Frères Gestion. Les répartitions d'allocations proposées sont les suivantes :

- . Altaprofits Vie : 70 % (fonds en euros Netissima) - 30 % (gestion pilotée),
- . Digital Vie : 50 % (fonds en euros Suravenir Rendement) - 50 % (gestion pilotée),
- . Titres@Vie : 60 % (fonds en « euros » SwissLife) - 40 % (gestion pilotée).

*"Notre solution packagée est une vraie tendance : nous prenons l'investisseur par la main. Le contrat d'assurance vie choisi est géré par un grand assureur qui bénéficie des conseils de l'une des plus prestigieuses institutions financières. C'est aussi un bon moyen d'offrir aux jeunes des clefs pour demain", résume Hervé Tisserand, cofondateur et Directeur Général d'Altaprofits, "Les jeunes veulent épargner; nous sommes là en tant que e-Courtier et FinTech pour les accompagner en leur offrant des technologies innovantes, performantes et des conseils personnalisés."*

**Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.**

**Les supports en unités de compte ne comportent pas de garantie en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers (l'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur la valeur qu'il ne garantit pas).**

L'assurance vie est plus rémunératrice que les livrets réglementés ; de plus, elle n'impose ni âge minimum, ni plafond : cf. l'infographie.

**... qui invite à constituer tranquillement un capital pour un enfant ou un petit-enfant mineur**

**- En réalisant :**

. des présents d'usage. Pour ne pas être requalifiés par le fisc, les présents d'usage doivent être liés à un évènement familial (Noël, anniversaire, examen, ...) et ne pas être disproportionnés par rapport au patrimoine du parent ou du grand-parent.

. une donation d'argent. Sans être fiscalisé et sans devoir acquitter des droits de donation, chaque parent peut donner tous les 15 ans jusqu'à 100 000 euros par enfant et chaque grand-parent jusqu'à 31 865 euros par petit-enfant.

**- En souscrivant au plus tôt**, parents et/ou grands-parents assurent à l'enfant un capital plus important tout en gardant le contrôle de l'épargne jusqu'à ses 18 ans ou jusqu'à ses 25 ans avec un pacte adjoind.

**Une opération en ligne et cumulant les avantages**

**Une saisie du dossier et une gestion en ligne** : une façon simple et rapide de souscrire un contrat au nom d'un enfant mineur. La visualisation du contrat et sa gestion se font ensuite en ligne (versements réguliers ou programmés, ...).

Au choix d'une épargne assurance vie rentable s'ajoutent les avantages propres aux contrats proposés par Altaprofits à savoir :

. **La gratuité** : 0 de frais d'entrée, 0 de frais sur les versements, 0 de frais sur les arbitrages, 0 de frais sur les rachats, ...

. **Des frais de gestion réduits** : 0,60 %/an pour le fonds en euros et 0,24 %/an pour la gestion pilotée en OPCVM.

. **Une transparence affirmée** : accès en ligne à la composition des portefeuilles, à l'intégralité des résultats (de date à date, annuels, ...), à l'historique des performances passées, ...

. **Des services et de l'accompagnement personnalisé gratuits** : simulateurs, outils de gestion et "Gestion suivie" en ligne (suivi de conformité rendement/risque), Conseillers en Gestion de Patrimoine joignables par téléphone, par courrier, par tchat ou sur rendez-vous.

**Soulignons l'offre promotionnelle mise en place pour le lancement du "Pack Junior"** : du 27 novembre 2018 au 31 janvier 2019, 100 euros offerts pour une 1ère souscription, par un nouvel épargnant mineur, d'un contrat d'assurance vie avec un versement initial de 1 000 euros, investi sur du Fonds en euros et de la Gestion Pilotée « Carte Blanche ».

\* Institut Junior City selon les résultats de son baromètre Kids & Teen's Mirror, édition 2016.

SUIVEZ-NOUS:



#assurancevie #Internet #Epargne #Placement  
#Insurtech #fintech

**Contact presse : Brigitte Huguet - 01 46 34 78 61 – [information-presse@altaprofits.fr](mailto:information-presse@altaprofits.fr)**

**A propos d'Altaprofits :** Altaprofits est le créateur de l'assurance vie en ligne « sans frais d'entrée » en France. Fort d'une expérience de plus de 18 ans, Altaprofits n'a cessé d'innover tant sur la diversité des supports proposés (Exchange Traded Fund, titres vifs, OPCV, SCI, SCPI), que sur l'étendue de sa gamme (assurance vie et celle de droit luxembourgeois, PEP, PEA, contrats retraite : PERP et Madelin, prévoyance), la diversité de ses partenaires (compagnies d'assurance et gestionnaires de renom) ou encore le déploiement d'outils de simulation, pilotage et suivi quotidien des investissements. Cette stratégie de long terme lui a permis de positionner et d'affirmer son leadership de e-Courtier et de FinTech proposant une offre d'épargne complète et adaptée à chaque besoin sur le site [www.altaprofits.com](http://www.altaprofits.com). Altaprofits reçoit également dans ses bureaux parisiens situés au 17, rue de la Paix à Paris.

**Courtage d'assurances et MIOBSP :** Garantie Financière et Responsabilité Civile Professionnelle conformes aux articles L 512-6 et L 512-7 du code des assurances. ORIAS n° 07 023 588, [www.orias.fr](http://www.orias.fr), Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution – ACPR, 4 place de Budapest – CS 92459 – 75436 Paris Cédex 09.

**Produits financiers et bancaires :** Conseiller en Investissements Financiers enregistré sous le n° D011735 auprès de la CNCIF – Association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers. Altaprofits – Société Anonyme de courtage d'assurances à directoire et conseil de surveillance au capital de 3 067 200 euros – RCS Paris 428 671 036. Code NAF : 6622Z. 17, rue de la Paix – 75002 Paris. [www.altaprofits.com](http://www.altaprofits.com). Tél. : 01 44 77 12 14 (appel non surtaxé) – Fax : 01 44 77 12 20.

Communication à destination des professionnels.